



Dossiers OPA

Compte-rendu de l'audience au cabinet des Ministres du 02 février 2017

Présents :

CFDT : Pascal Blandel DDTM 56 - Frédérick Brothelande DGAC - Willy Aglae VNF – Christian Cazaux IGN.

La réunion était présidée par Nicolas Mourlon Conseiller social de S. Royal et Manuel Leconte conseiller social de A. Vidalies.

Présents pour DRH : Agnès Boissonnet (Sous-directrice chargée de la modernisation et de la gestion statutaires), Marie Christine Perret adjointe MGS, Fabienne Trombert (Cheffe de bureau) – SG/DRH/MGS3, Laureline BONIN (Cheffe du pôle des personnels sous quasi-statut et des ouvriers des parcs et ateliers) – SG/DRH/MGS3
M. S Billiottet (Directeur Adjoint) : absent non excusé !

CGT et FO.

Le Contexte

Cet entretien au Cabinet, fait suite aux réunions bilatérales et aux pressions constantes des organisations syndicales depuis l'abandon des travaux sur le projet de statut interministériel des ouvriers d'État en juillet 2016 par la DGAFP (courrier CFDT au cabinet du 26 juillet 2016, intervention auprès de la DRH, intervention au CTM du 23 novembre 2016, etc.) ; les services de la DRH ont été chargés par le cabinet de reprendre le dossier des OPA.

Le moins que l'on puisse dire c'est que la volonté politique affichée lors des bilatérales a laissé place lors de cette rencontre, à la cacophonie et à l'incompréhension des OS, du fait de l'absence de perspectives de la part du Cabinet.

Pour la CFDT la volonté affichée est d'aboutir à une refonte de la grille de classifications et un toilettage du décret de 1965 avant les prochaines élections présidentielles, la DGAFP conditionnant les recrutements à l'avancement de ces travaux.

Contrairement à ce que nous avons entendu en bilatérale, l'administration explique que le temps avant les échéances électorales est désormais trop court pour aboutir.

Pour la DRH : la fonctionnarisation que nous demandions comme une option n'a pas l'aval de la DGAFP, et n'est plus une piste de travail, car trop compliquée à mettre en œuvre dans les délais impartis.

Nous avons rappelé que la position de la DGAFP n'était pas acceptable et que seuls les Ministres décident.

La refonte du statut de 1965 ne peut être bâclée et encore moins se faire à marche forcée.

Dans un premier temps, le statut sera « toiletté » pour garantir une simplicité de gestion et une meilleure lisibilité par les services.

La fonctionnarisation reste une revendication CFDT, désormais rejointe par les 2 autres OS présentes.

Pour nous, cette option doit être étudiée sérieusement. L'homologie en catégories C et B, que l'État a imposé aux collectivités dans le cadre du transfert des parcs, doit être une hypothèse de travail à retenir pour cette fonctionnarisation.

Le minimum requis pour la CFDT étant qu'aucun agent ne soit perdant.

Dans l'attente, la simplification devient urgente, car la situation des OPA ne cesse de se dégrader face au non-respect des engagements pris par l'administration qui a laissé ce dossier en désuétude.

Les conseillers nous indiquent qu'une demande de 127 recrutements tous services confondus, a été faite au Budget pour 2017.

Pour la CFDT, ce chiffre ne couvre pas les besoins réels des services souvent minorés et/ou comblés par des solutions alternatives depuis le moratoire (CDD.....)

Plus de 100 postes sont déjà vacants sur le site mobilité !

Nous avons ré insisté sur l'urgence de ces recrutements, sur la mise en application rapide de la revalorisation du SMIC au salaire des OPA, et sur la suppression de l'abattement de zone, datant de 1945, qui est une inégalité de traitement dans certains départements.

En parallèle à cette audience sur les OPA, et pour faire suite au mouvement social (grève le 1^{er} février) des ouvriers de l'État de l'IGN (institut national de l'information géographique et forestière), le Conseiller social de la ministre avait aussi convié les OS représentatives.

La revendication CFDT portait essentiellement sur les discussions engagées dans l'établissement depuis l'annonce, en 2016, de la revalorisation salariale de la Fonction publique et l'abandon du moratoire sur le corps des Ouvriers de l'État, ayant pour conséquence, que les ouvriers de l'État de l'IGN restent les derniers agents à ne pas avoir bénéficié de la revalorisation salariale de la Fonction publique.

M. Murlon a reconnu l'incongruité de la situation et a acté les engagements suivants:

- prise en compte de la revalorisation des 2 x 0.6% sur la paie de février. Pour cela, le projet d'arrêté doit être validé en interministériel et nécessite un « bleu de Matignon »,
- l'établissement d'un mandat donné au Directeur Général de l'IGN pour négocier le passage de l'indexation au bordereau de la métallurgie parisienne à l'indexation sur le point d'indice de la Fonction publique.

Suite à ces annonces, la CFDT prend acte des intentions du cabinet !

Commentaire CFDT

A ce stade, la CFDT prend note de la volonté politique du Cabinet et de la DRH, de répondre à la demande d'un calendrier précis, pour le lancement des travaux.

Nous sommes en attente d'un relevé de conclusions de l'administration.

Le mercato politique est certes une difficulté, mais qui ne devra en aucun cas freiner l'avancement des discussions et nous y serons attentifs.

Bien des points que nous souhaitons aborder n'ont pu être évoqués lors de cette rencontre : fonctionnement des CC OPA, des commissions de réforme qui ont atteint un seuil critique etc.

Nous solliciterons à nouveau la DRH sur ces sujets.

L'heure du Scoop

Une organisation syndicale, que nous ne nommerons pas, contre toute attente et après avoir matraqué cette réforme et les militants CFDT en 2016 revendique désormais l'application du PPCR aux OPA ! Cherchez l'erreur !

La CFDT ne peut que se féliciter de ces revirements à peine assumés et reste quant à elle en cohérence avec ses revendications.

La délégation.